

Abonnements: Un an \$4.00  
Six mois 2.00  
Trois mois 1.00

H. Beaugrand,  
Directeur - Propriétaire.

Bureaux:  
22, St. Gabriel.

Ed. Quotidienne

### AVIS SPECIAL.

On publiera les DEMANDES D'EMPLOI et D'EMPLOIS, dans la PATRIE, à raison de 10 Cents par jour par insertion pour les annonces qui ne contiendront pas plus de dix mots, et un cent pour chaque mot supplémentaire.

### Cartes d'affaires.

**ROY & BOUTILLIER**  
AVOCATS  
No. 10, Rue St. Jacques, No. 10  
MONTREAL.

**Lajoie, Perrault & Seath**  
SYNDICS et COMPTABLES  
64 et 68 Rue St. Jacques.  
MONTREAL.

L. JOS. LAJOIE, Syndic officiel pour la cité de Montréal,  
C. O. PERRAULT, Syndic officiel pour le District de Montréal,  
D. SEATH, Comptable et Commissaire pour Québec et Ontario.

**Husmer Lacroix, B. C. L.**  
AVOCAT  
No. 38, Rue St. Jacques, No. 38,  
Montréal.  
Bureau du soir :  
203, Rue St. Joseph, Ville St. Henri

**R. & L. LAFAMME**  
AVOCATS  
No. 42, Rue St. Jacques, No. 42  
MONTREAL.

**Adelard P. Forget B.C.L.**  
AVOCAT  
No. 33 Rue St. Vincent No. 33  
MONTREAL.

**Christin et Globensky**  
AVOCATS  
60 Place Jacques-Cartier 60  
MONTREAL.

**BEAUSOLEIL & KENT**  
Syndics officiels et comptables  
No. 55 RUE ST. JACQUES, No. 55  
C. BEAUSOLEIL, A. L. KENT  
Syndic officiel, Comptable.

**J. E. ROBIDOUX**  
Avocat  
10 RUE ST. JACQUES  
Montréal.

**E. U. PICHE,**  
AVOCAT et Conseil de la Reine  
BUREAU :  
223 Rue Notre - Dame.

Au-dessus de MM. Dufresne et Mongenais  
marchands-épiciers.

M. Piché, se chargera généralement de tout ce qui est de sa profession, et spécialement de la plaidoirie (comme Conseil, ou autrement) devant la Cour Supérieure, (notamment dans les procès par jury en civil) devant la Cour de Révision et la Cour d'Appel.

N. B.—Substitut du Procureur-Général, pendant nombre d'années, à Montréal, et dans presque tous les districts ruraux environnants, M. Piché connaît également, s'occupe de la " poursuite ", ainsi bien que de la " défense " des accusés, en matière criminelle.

Portraits à l'huile, au crayon et à l'encre de Chine. Depuis le portrait en miniature jusqu'au portrait grandeur nature. On fait les portraits d'une manière irréprochable et l'on copie les vieux portraits avec la plus grande exactitude.

**ARCHAMBAULT**  
Artiste Photographe  
300 Rue Notre-Dame.

Cadres de tous les genres, de tous les prix, pour tous les goûts. Cadres dorés, en velours, en maroquin, en ébène, en ivoire, en noyer noir. Veuillez vous donner la peine de visiter l'atelier et l'on sera sûr de vous satisfaire. Legumes, etc., en tout ce que l'on peut désirer sur un marché public.

**CHAS. MEUNIER**  
Epicerie, Vins et Liqueurs  
En Gros et en Détail  
**AU NO. 35**  
Coin des Rues St. Dominique  
et Vieux, Montréal.

Il est à nos premières adjointes cette Epicerie, trouve un ETAL PRIVE DE BOUCHER où l'on trouvera toujours au plus bas prix les meilleures qualités de Viandes, Poisson, Légumes, etc., en tout ce que l'on peut désirer sur un marché public.

Bière et Porter de Labatt Prescott en fûts et petites bouteilles.

### AVIS.

Toutes personnes ayant des réclamations contre la succession de feu Frédéric Walter Long Penton, en son vivant de Montréal, chef de police, sont par le présent notified de présenter les dites réclamations devant le notaire de la succession, au Bureau de MM. J. B. & A. G. Isaacson, notaires, No. 28 rue St. François-Xavier, en cette ville et toutes personnes entendées envers la dite succession sont par le présent notified de payer leurs comptes à la succession.

**SOPHIA WALTER PENTON,**  
Tutrice de ses enfants mineurs.  
Montréal, le 24 avril 1879.



## FAURE FRERES, BORDEAUX.

Crûs appartenant aux Membres de la Maison  
Gruaud-Larose 2e Grand Crû classé.  
Château du Gay Ires Graves, Gradignan-Pessac,  
Château Laburthe Ires Côtes, Floirac.  
Maison à Cognac, Reims, Nuits, Cadix et Oporto.  
Agents pour le Canada,  
M. E. DANSEREAU & CIE,  
15, 17 & 19 Rue St. Jacques, Montréal.

## MORT AUX PUNAISES, COCKERELLES, BARBEAUX, ETC.

Les punaises à punaises connues jusqu'à ce jour, sont comme tout le monde le sait, très peu efficaces, de plus ce sont des poisons violents et dangereux à introduire au foyer domestique.

**MACHINE A COUDRE DE SINGER**  
73,620 MACHINES  
Ont été vendues en plus en 1878 que durant les années précédentes.

En 1870 nous avons vendues 127,833 Machines.  
En 1878 " " " 356,432 " "

Nos ventes ont augmenté énormément pendant les années de crise commerciale.

LES TROIS QUARTS N'est véritable  
DE SANS LA  
Toutes les Machines Marque de Commerce  
Qui sont fabriquées dans le monde entier

Pour la commodité du public nous avons établi 1,500 sous-agences aux Etats-Unis et au Canada et 2,000 en Europe et dans l'Amérique du Sud.

**GRANDE REDUCTION DE PRIX.**  
Ne gaspillez pas votre argent en achetant des contrefaçons sans valeur  
Nous adressons notre catalogue illustré à ceux qui en font la demande à la  
**SINGER MANUFACTURING CO.**  
BUREAU PRINCIPAL : 34 Union Square, New-York  
AGENCE GENERALE DU CANADA : 281 Rue NOTRE-DAME, Montréal.

**AUX MÈRES**  
L'emploi de beaucoup de sirops, appelés sirops calmants, est presque toujours fatal aux enfants par l'opium qu'ils contiennent.

**LE SIROP DU DR. DELABARRE**  
Chevalier de la Légion d'honneur, médecin distingué des hôpitaux des enfants trouvés de Paris, des orphelins, des écoles communales de Paris, membre de la Société Protectrice de l'Enfance, etc., agit uniquement sur les glandes mentales, permet de supporter sans fatigue les travaux les plus pénibles, dissipe les douleurs nerveuses, occasionnées par les excès de travail ou de plaisir et rend même aux vieillards, la force et la jeunesse.

**LE SIROP DU DR. DELABARRE**  
n'est pas l'enfant; il le calme en lui enlevant la douleur.  
1 ou 2 flacons suffisent pour toute la durée de la dentition.  
LAVIOLETTE & NELSON,  
Pharmaciens,  
Rue Notre-Dame.

**LE NOUVEL ELIXIR DE VIE GUGA DU PEROU DE J. BAIN PARIS**  
Le merveilleux Elixir de Vie, GUGA DU PEROU de BAIN, est le plus puissant réparateur des forces épuisées, et son emploi journalier facilite la digestion, développe les facultés mentales, permet de supporter sans fatigue les travaux les plus pénibles, dissipe les douleurs nerveuses, occasionnées par les excès de travail ou de plaisir et rend même aux vieillards, la force et la jeunesse.

**LAVIOLETTE & NELSON**  
Pharmaciens,  
Rue Notre-Dame.  
La bouteille, \$1.25.

**LES PILULES DEHAUT**  
DU DOCTEUR DEHAUT  
PARIS  
Sont le meilleur et le plus agréable des purgatifs, parce que, prises avec de bons aliments et des boissons rafraîchissantes, elles ne causent ni dégoût ni fatigue.

**LAVIOLETTE & NELSON,**  
Pharmaciens,  
Rue Notre-Dame.

Médaille d'OR, etc. 16,600' à LAROCHE  
**QUINA LAROCHE**  
ELIXIR VINEUX  
(Extrait de quina et 3 quinquina)  
Contre le manque de force, affections de l'estomac, fièvres intermittentes, etc.

**QUINA LAROCHE**  
FERRUGINEUX  
Contre le sang pauvre ou décoloré, croissance difficile, suites de couches.  
Paris, 22, rue Drouot.

LAVIOLETTE & NELSON,  
Pharmaciens,  
Rue Notre-Dame.

**MAUX DE DENTS**  
LES GOUTTES JAPONAISES  
Guérissent et soulagent les dents instantanément.  
Vingt années de succès  
LAVIOLETTE & NELSON,  
Pharmaciens,  
Rue Notre-Dame.

**CAPSULES RAQUIN.**  
Les seules approuvées par l'Académie de Médecine de Paris pour le traitement de toutes les maladies scorbutiques, d'après le rapport de J. HELBRONNER & CIE.  
100 Rue St. Jacques.

**L'Eau du Dr. Pierre**  
sur tous ses continents. Cette eau distillée est la seule employée par le monde élegant. Elle blanchit les dents, affermit les gencives et parfume la bouche.

**LAVIOLETTE & NELSON,**  
Pharmaciens,  
Rue Notre-Dame.

### Imprimerie LA PATRIE

22, rue St. Gabriel

On imprime à cet établissement

AFFICHES, grandes et petites  
PROGRAMMES,  
CIRCULAIRES,

FACTURES,  
RECUS,  
BILLETS,

MEMORANDUMS,  
Etc., Etc., Etc.

Punctualité, Bon marché,  
Dernier goût,

Entière satisfaction

**A VENDRE**  
AU BUREAU DE "LA PATRIE"

**JEANNE LA FILEUSE,**  
EPISODE DE L'EMIGRATION FRANCO-CA-  
NADIENNE AUX ETATS-UNIS.

PAR  
**H. BEAUGRAND.**  
15 cents.

Un joli volume in 12 de 320 pages.  
Adresser toutes commandes à  
**H. BEAUGRAND,**  
Editeur de "La Patrie," Montréal.

**LA QUESTION DU JOUR.**

M. Ernest Tremblay, ci-devant du "National" et maintenant rédacteur de LA PATRIE, a encore à la disposition du public quelques copies du pamphlet intitulé: LA QUESTION DU JOUR qu'il a publié pour démontrer que le gouvernement fédéral ne peut pas révoquer le lieutenant-gouverneur de Québec. Le prix de la copie est de

15 cents,  
plus trois cents pour couvrir les frais d'envoi.

S'adresser au No. 24 rue St. Gabriel

**A VENDRE.**

Un joli safe, de moyenne grandeur, à l'épreuve du feu et des voleurs pouvant être vu chez

**Mr. C. K. ADAMS,**  
No. 18, Carre Victoria.

Et pour plus amples informations, s'adresser au bureau de  
**LAJOIE, PERRAULT & SEATH,**  
Syndics Officiels,  
Nos. 64, 66 et 68, rue St. Jacques, Montréal.

### PORTRAIT

DU  
**GRAND POETE CANADIEN**

**OCT. CREMAZIE**

Dessin de HENRI JULIEN.  
Publié par l'ADMINISTRATION du  
Journal "LA PATRIE."

Ce portrait dessiné par M. JULIEN d'après une photographie récente et d'une grandeur de 12 sur 18 pouces, est imprimé sur beau papier. C'est, croyons-nous, le seul portrait du poète qui ait été publié en Canada.

**PRIX: 15 Cts.**  
Adresser toutes commandes à  
**H. BEAUGRAND,**  
Directeur de la "Patrie," Montréal.

### Maison LANTHIER & CIE.,

—  
**AU PUBLIC.**

M. LANTHIER, ci-devant de la maison Thibault & Lanthier,  
**No. 712, rue Notre-Dame**

a l'honneur d'annoncer au public qu'il vient d'acheter le fonds du magasin sus-mentionné à des conditions et libérales qu'il sera en mesure, à l'avenir, d'écouler toutes ses marchandises à des prix qui défient toute compétition.

Un exemplaire de 10 qts sera accordé à toute personne payant argent comptant. De plus il y aura qu'un seul prix au nouveau magasin, M. Lanthier croyant par là suivre le meilleur système commercial. La maison continuera à importer des Chapeaux, Fourrures, Gants, Parasoles, etc., etc., comme par le passé, et espère pouvoir satisfaire toutes les demandes des personnes qui voudront bien lui accorder leur patronage.

N. B. — N'oubliez pas d'aller faire une visite au magasin de M. Lanthier, No. 712, Rue Notre-Dame, vous y verrez le nouvel assortiment de Marchandises du Printemps que l'on reçoit en ce moment. M. Lanthier est seul autorisé à régler toutes les affaires de l'ancienne maison Thibault, Lanthier & Cie., et toute personne entendée envers la dite maison est priée de vouloir bien venir régler son compte le plus tôt possible.  
Le 25 Mars 1879.

### Aux anciens abonnés du "National"

Nous avons reçu, depuis quelques jours, un grand nombre de lettres de la part des anciens abonnés du "National", au sujet des poursuites qui sont entreprises par les procureurs de l'administration actuelle, contre ceux qui lui sont endettés pour abonnements. Beaucoup se plaignent amèrement de la rigueur que l'on a exercée contre eux et quelques uns semblent croire que l'administration actuelle de la PATRIE est au fond de ce qu'ils appellent une persécution.

Nous voulons qu'il soit bien compris que l'administration de la PATRIE et celle de l'ex- "National" sont tout à fait distinctes; c'est pourquoi nous entendons dégarer notre responsabilité de toutes les procédures prises contre les anciens abonnés du "National" par MM. Loranger, Loranger, Pelletier et Beaudin, avocats.

Nous prions nos abonnés de la campagne de vouloir bien expliquer aux intéressés la position que nous occupons dans cette affaire.

### REPRODUCTIONS.

Un mariage à la Chinoise.

Nous lisons dans le Courrier de San Francisco:

Charles Jamison, interprète de chinois et d'anglais, né en Chine mais élevé à San Francisco, s'est marié le 10 avril à une jeune fille chinoise du nom de Ah Qu, qui, traduit en anglais, signifie "Alice, l'Ange." C'est le premier mariage à la mode chinoise qui ait eu lieu à San Francisco. Depuis plusieurs semaines le mariage dont il s'agit faisait l'objet de toutes les conversations dans la société chinoise et ceux qui espéraient être invités à la noce étaient, depuis l'annonce de cette union d'un caractère tout particulier, à raison de la différence de race des futurs époux, dans un état d'excitation provoqué par l'attrait de la nouveauté.

Miss Ah Qu, qui est âgée de 18 ans environ, a été confiée depuis quelques jours à deux matrones chargées de l'initier aux devoirs de sa nouvelle condition d'épouse. Plusieurs parents du futur ont envoyé à miss Qu, dans la matinée de jeudi, des gateaux de mariage ornés de devises et d'emblèmes de circonstances et accompagnés de vœux de prospérité et de bonheur. Un grand nombre de négociants chinois et le président des six compagnies chinoises se sont rendus dans un restaurant de la rue Jackson où devait avoir lieu le repas de noces après la cérémonie nuptiale, et ont été posés entre les mains du restaurateur différentes sommes d'argent variant de \$1 à \$10, qui devaient être remises au marié.

Chaque don individuel était enveloppé dans une bande de papier rouge marquée au nom du donateur et tous ces groupes ainsi distincts les uns des autres furent remis à l'époux qui, suivant la coutume chinoise, devait se rendre chez chacun des donateurs et leur faire une invitation personnelle pour le banquet. Cent onze Chinois firent des donations, de sorte que le marié devant inviter personnellement chacun d'eux, la tâche qu'il avait à remplir n'était point précisément une sinécure.

Ch. Jamison, le futur époux, avait choisi pour sa future résidence deux chambres du premier étage du bâtiment de l'ancienne église baptiste de la rue Washington, ayant vue sur cette rue. Il les avait disposées d'une manière spéciale pour cette circonstance et les avait garnies de meubles et objets chinois et américains.

Aux murs étaient appendues, à profusion, de larges bandes de papier rouge sur lesquelles étaient reproduits des proverbes et des sentences relatifs au mariage et à la vie maritale. Sur une table, dans la première chambre, se trouvaient plusieurs plateaux

de laque contenant des fruits secs chinois et des mets sucrés; d'autres plateaux supportaient des tasses d'étain pleines de thé. Sur une autre table s'élevaient des ornements chinois. Jeudi, dans l'après-midi, vers cinq heures, les matrones conduisirent la fiancée qui leur avait été confiée, dans l'appartement de son futur époux, mais avant de franchir le seuil de la porte, elles lui jetèrent sur la tête un mouchoir très épais afin de bien dissimuler à sa vue tous les objets qui l'entouraient.

Cette formalité symbolique avait pour but de rappeler à la jeune fille qu'en entrant dans la vie maritale, elle marchait vers l'inconnu, mais qu'en ayant une confiance aveugle dans son mari et se reposant sur lui du soin de la guider, elle ne devait avoir aucune crainte de l'avenir.

Miss Ah Qu, dirigée par ses chaperons, fut ensuite conduite dans la première chambre, puis dans la seconde où elle se trouva en présence de celui qui allait devenir son mari. Celui-ci se tenait près du lit: quand la fiancée fut près de lui, on découvrit la tête de miss Ah Qu et les deux futurs époux s'assirent l'un à côté de l'autre sur le bord du lit. En s'asseyant le mari eut le soin de se mettre sur une partie de la longue robe de soie que portait la fiancée. Celle-ci n'essaya point de dégarer son visage: ce consentement tacite donné au jeune homme de rester assis sur sa robe, signifiait qu'elle se reconnaissait son esclave et consentait à se soumettre à ses volontés.

Si, au contraire, elle avait retiré le pan de sa robe, la signification était différente; cet acte aurait signifié qu'elle n'entendait point se soumettre à son mari ni lui obéir à moins qu'elle ne se sentit portée à la soumission et à l'obéissance par son inclination pour lui.

Le couple s'agenouilla ensuite devant un petit autel duquel pendait des versets sacrés, et chacun récita une prière, après quoi ils passèrent dans la pièce voisine et se mirent à table.

Une des matrones versa du thé dans deux tasses qu'elle offrit aux conjoints en les invitant à boire une gorgée. Cette formalité remplie, la matrone reprit les tasses dont elle méla les contenus en versant d'une tasse dans l'autre, puis le mélange effectué, elle remit les tasses aux époux et les invita à boire en leur disant qu'assitôt que leurs lèvres auraient touché le breuvage, ils s'inspireraient mutuellement en le buvant.

La mariée, accompagnée des matrones, et suivie du futur et de quelques parents, quitta la maison au milieu d'explosions de pétards et se rendit par Stou's Alley, au restaurant de la rue Jackson, où les invités étaient réunis et attendaient au troisième étage l'arrivée du couple. Pendant que les époux montaient l'escalier, un orchestre attaqua un air que l'imagination d'un blanc peut se figurer avoir le caractère d'une marche nuptiale.

Au moment où la mariée pénétra dans la salle du banquet où les invités étaient réunis, elle se couvrit le visage avec un lar éventail; elle était toujours escortée des deux matrones.

Elle fit alors le tour de la salle en passant devant les invités et fit trois révérences; ceux-ci répondirent par d'autres actes de politesse, et l'un après l'autre, chaque invité déclama un proverbe que la mariée écouta et auquel elle répondit. Quand celle-ci eut entendu cent onze compliments et qu'elle eut fini d'y répondre, les invités prirent place à table et firent honneur au repas préparé suivant les principes culinaires chinois et du plus grand style. A la fin du premier service qui dura deux heures, la mariée fut reconduite au domicile conjugal.

Pendant la soirée, un reporter de la presse qui assistait au banquet, fut invité par le marié à rendre visite à l'épousée; ce qui fut accepté avec empressement. Pendant le trajet le marié dit au reporter: "Je me suis marié à la véritable mode chinoise pour faire plaisir à mes amis. Les

cerémonies du mariage dureront plusieurs jours, le septième jour je me présenterai devant le juge de paix et me marierai suivant la coutume américaine. Maintenant et avant que je vous présente à ma femme, laissez-moi vous donner quelques instructions. Quand vous serez entré dans l'appartement, vous prendrez un siège et alors les matrones qui assistent la mariée, l'amèneront de la chambre voisine et elle vous offrira une tasse de thé et des confiseries. Vous devrez prendre ce qu'elle vous offrira et la remercier, car si vous agissiez autrement elle considérerait votre refus comme une insulte."

Le reporter manifesta son intention de suivre à la lettre les instructions précitées. En entrant au domicile des époux, on lui montra un siège en le priant d'attendre quelques minutes afin que la mariée fût préparée à le recevoir, car elle était très timide. Après quelques instants d'attente, la mariée sortit de la chambre voisine accompagnée d'une longue robe de chambre de soie de couleur sombre qui cachait ses pieds; elle avait au bras de lourds bracelets d'or et à sa main gauche deux bagues en or.

Une chapeleur, d'un noir de corbeau, était pompadée et artistiquement arrangée avec des fleurs artificielles et des pièces d'or. En entrant dans la pièce où se trouvait le reporter, elle tenait un large éventail devant sa figure, elle abaissa cet objet trois fois de suite et fit ensuite trois saluts au visiteur. La digne qui l'accompagnait lui présenta alors un plateau qui supportait plusieurs tasses de thé dans chacune desquelles trempait une petite rose. Elle présenta une tasse au reporter qui l'accepta et remercia; elle fit la même offre à son mari.

### MORT MYSTERIEUSE.

Un Français nommé Anicet Marchand, dit le Courrier de San Francisco, s'était pris de querelle avec un nommé Auguste Evrard, demeurant rue Virginia, no. 122. Cette querelle avait bientôt dégénéré en rixe, et Marchand se trouvant le plus fort avait battu son adversaire, lequel aura en suite juré de s'en venger, dit-il aller à la prison d'Etat. Quelques jours après, on trouvait dans la baie le corps de l'infortuné Marchand. L'enquête a révélé les faits suivants:

Le Dr. Stivers ayant fait l'autopsie du corps, déclare avoir découvert au côté gauche du visage une blessure profonde faite à l'aide d'un instrument tranchant qui aurait coupé la veine jugulaire. Il a également trouvé les traces d'autres blessures: l'une à la joue droite et une autre à la main gauche dont le pouce a été entièrement coupé. Enfin le malheureux avait trois côtes brisées.

Auguste Evrard, âgé de 61 ans, exerçant la profession de cuisinier et résidant 122, rue Virginia, dépose que, dans la soirée du 28 mars dernier, Marchand se trouvant prié de boisson, était venu lui chercher querelle à son domicile, et qu'après l'avoir grossièrement insulté il l'avait frappé d'un coup de poing au visage. Evrard était néanmoins parvenu à le mettre à la porte de chez lui, lorsque dans la cour, un musicien nommé Ponti ayant voulu intervenir entre ces deux hommes, la bataille recommença de nouveau. Le lendemain matin, vers onze heures, Marchand revient encore à la charge et, après avoir de nouveau insulté Evrard, aurait essayé de l'assommer à l'aide d'une bûche de bois.

Une demi-heure plus tard on aurait entendu dire à Evrard en parlant de son antagoniste: "Il faut que je le tue, et je le tuerai, dussé-je aller à San Quentin!" A partir de ce moment, on n'aurait plus revu Marchand jusqu'au jour où son corps fut repêché dans la baie.

Evrard est sous les verrous.

### Servante demandée.

On demande une jeune fille de 14 à 15 ans pour se rendre généralement utile dans une famille composée de deux personnes. S'adresser au No. 104 rue St. Elizabeth.

ADMINISTRATION. "LA PATRIE" Parait tous les jours, à midi et à 5 hrs du soir.

Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois. Les frais de port sont à la charge de l'éditeur propriétaire.

ABONNEMENT: Un an... \$4.00 Six mois... 2.00 Trois mois... 1.00

Par le porteur, à domicile, en ville 8 cts PAR SEMAINE. BUREAU DU JOURNAL: 22 & 24 RUE ST. GABRIEL ANNONCES.

Dix cents la ligne première insertion, et cinq cents la ligne pour chaque insertion subséquente. Payables d'avance. Une remise libérale sera faite sur les annonces à long terme.

Toutes correspondances, lettres d'affaires, lettres chargées, communications, etc., devront être adressées à H. BEAUGRAND, EDITEUR DE LA PATRIE MONTREAL.

LA PATRIE. Montreal, 25 Avril, 1879.

COURRIER. On demande des nouvelles de M. Langevin!

M. Mousseau, vous n'oserez pas présenter votre fameuse motion, parce que Sir John va acheter votre silence avec un portefeuille!

S'il faut en croire les rumeurs qui nous arrivent d'Ottawa, M. Masson serait à la veille de quitter le ministère pour faire place à M. Mousseau.

M. Masson irait vivre en Europe pour sa santé et M. Mousseau vendrait sa fameuse motion pour un portefeuille. Et ces rumeurs, paraît-il, sont puisées à bonne source.

L'Union de St. Hyacinthe annonce à ses lecteurs qu'à dater de mardi prochain, 29 avril, ce journal paraîtra trois fois la semaine, mardi, jeudi et samedi, tout en continuant son édition hebdomadaire.

Nous constatons avec plaisir ce changement dans la publication de notre vaillant confrère et nous lui souhaitons tout le succès qu'il mérite dans sa nouvelle entreprise.

Nous avons publié, il y a quelques jours, sous la rubrique: "Montreal au jour le jour, le compte-rendu d'un procès qui n'est pas encore décidé en justice, et dont les parties opposantes sont M. Say, gentilhomme français et un M. Fortin de cette ville.

Une difficulté s'étant élevée au sujet de l'achat d'un chien, l'affaire fut portée devant les tribunaux, et notre reporter trompé par des histoires malveillantes fit un compte-rendu du litige qui ne rendait certainement pas justice à M. Say. Maintenant que nous connaissons les faits tels qu'ils se sont passés, nous nous empressons de déclarer que la conduite de M. Say, dans toute cette affaire, a été celle d'un homme d'honneur guidé par des motifs de la plus haute délicatesse; et nous regrettons que des renseignements erronés nous aient fait publier sur son compte une histoire fantaisiste en commun avec toute la presse de Montreal.

Départ de l'Hon. M. Joly. Nous sommes heureux d'apprendre que M. Joly part aujourd'hui pour l'Angleterre afin d'aller soutenir devant le conseil privé la cause de notre province contre les prétentions du gouvernement d'Ottawa.

Nos adversaires caressaient l'espoir que M. Langevin seul aurait entendu par le bureau colonial et ils disaient que l'unique question à décider était de savoir si le gouverneur général devait ou non suivre l'avis de ses ministres. Posé de cette façon le problème était de solution facile; mais la question à régler est celle des relations constitutionnelles des gouvernements provinciaux avec le gouvernement fédéral.

Les conservateurs prétendent que le pouvoir central peut révoquer un lieutenant-gouverneur de province; nous soutenons le contraire. C'est là le litige. Nous nous réjouissons du départ de M. Joly pour faire valoir le côté libéral de l'affaire. C'est the right man in the right place.

Le pont de l'île Ronde. Chaque jour amène de nouvelles adhésions au projet de donner à la Division-Est de Montreal une communication directe et non interrompue avec les chemins de fer de New-York, Portland, Boston et de la Rive Sud du St. Laurent. Le conseil de la Chambre de Commerce de notre ville composée des hommes les plus compétents a déclaré par une résolution adoptée à l'unanimité, après avoir pris connaissance du projet de l'île Ronde, que les intérêts commerciaux de Montreal exigent impérieusement de

empêcher l'exécution des ordres du juge et conseillent à leurs créatures de ne pas produire les documents dont elles ont la garde, de peur que leur propre turpitude ne soit montrée au grand jour.

Ces messieurs se sont vantés que les personnes inscrites, sans droit, sur la liste de St. Denis, voteraient à la prochaine élection et que le jugement de la cour arriverait trop tard; il faut attendre patiemment l'action de la justice. Quand la loi aura été exécutée et que les deux partis se trouveront en face l'un de l'autre avec des listes honnêtement faites, ou légalement révisées, l'élection se fera, mais pas avant.

La motion Mousseau. Voici la teneur de cette fameuse motion que M. Mousseau devait présenter, mais qu'il se verra forcé de rengainer, s'il faut en croire les apparences:

"Qu'il soit résolu que cette Chambre est d'opinion que le fait de soumettre l'avis donné par le Conseil Privé du Canada à la considération des aviseurs de Sa Majesté en Angleterre, sur une question d'un caractère purement administratif, en vertu de l'Acte de l'Amérique-Britannique du Nord de 1867, est un versif de tout principe du gouvernement responsable accordé au Canada."

M. Mousseau, vous n'oserez pas soutenir cette motion, car votre chef, sir John A. MacDonald, va vous ordonner de la laisser tomber dans l'oubli.

On lit dans l'Eclair: "Un télégramme nous apprend hier que son honneur le juge MacCord a donné sa décision sur la contestation de l'élection de M. Achille Larue portée devant lui."

"M. Amyot, son adversaire malheureux, a eu 24 heures pour maudire son juge, et on nous informe qu'il n'est pas encore revenu de son étourdissement."

"Le juge MacCord, comme les juges Casault et Stuart, précédemment, a jugé qu'il n'avait pas juridiction pour appliquer à une élection fédérale une loi qui lui paraissait inconstitutionnelle."

"Cette contestation est un beau triomphe judiciaire remporté par l'honorable Frs. Langlier, avocat représentant M. Achille Larue."

"M. Amyot, qui est un homme d'énergie, avait remué ciel et terre dans ce procès. Plus de 60 témoins furent entendus durant l'enquête, et pas une parole tant soit peu louche, pas un verre de boisson n'avait pu échapper à la vigilance de la troupe de mouchards qui avait suivi pas à pas M. Larue durant toute la campagne électorale."

"Ce M. Amyot comptait sur la poltronnerie pour déqualifier son adversaire; qu'il en paie maintenant les frais et que le bon Dieu est pitié de sa misère."

La Glace. Boucherville, 25—La rivière est libre. Varennes, 25—La rivière est complètement libre. Verchères, 25—La glace descend. Sorel, 25—Le St. Laurent est libre depuis la Pointe jusqu'au premier phare, l'eau baisse cette après-midi la glace descend. Yamachiche, 25—La glace n'a pas marché ce matin. Trois-Rivières, 25—La glace qui était arrêtée ici s'est brisée hier, et il est passé une grande quantité de glace flottante depuis, l'eau baisse. Batiscan, 25—La rivière est remplie de glace depuis ce matin; on suppose que c'est la glace du Lac St. Pierre. Carillon, 25—La rivière n'est pas libre, mais la glace est bien brisée. Rigaud, 25—La glace se brise et descend. Hudson, 25—La glace est toute brisée ici, mais elle est arrêtée au lac des Deux-Montagnes. Vaudreuil, 25—La glace ne marche pas, mais n'est pas bonne. Ecluse Ste. Anne, 25—La rivière semble être libre depuis la Pointe Claire en descendant. Assez solide plus bas que Ste. Anne. Beauharnois, 25—On a trouvé cette avant-midi le cadavre d'une femme Aclair, de Montreal, qui s'est noyée ici dans le mois de novembre dernier. On l'a retrouvée tout près de l'endroit où elle était tombée.

M. C. Lenoir-Rolland, Ptre. S. S. Suivant l'annonce qui en avait été faite par les membres du clergé et la presse de cette ville, les funérailles de M. Lenoir-Rolland, S. S. ont eu lieu mardi dernier vers les 9 heures du matin à Notre-Dame.

Les congrégations religieuses de la ville et des environs et les anciens dièves du défunt étaient représentés. Une foule considérable de pieux fidèles s'étaient pressés de témoigner par leur présence, leur respect et leur amour pour le bon père qui avait usé sa vie au service de leurs âmes.

Sa Grandeur, Mgr. de Montreal, honorait de sa présence de la cérémonie

nie funèbre, et M. Bayle, Sup. du Sémin. S. S., chanta le service divin, assisté des Rév. M. Deguire (Pierre), directeur du collège, comme diacre, et de M. Troi (Nar. Amable), professeur de théologie au Séminaire de la Montagne, comme sous-diacre.

M. Parent, (Joseph) S.S. du Grand Séminaire était le maître des cérémonies.

Parmi les 300 membres du clergé présents, on remarquait MM. les chanoines Dufresne et Lussier de cette ville, le Rév. P. Vignon, S. J. et MM. Verreux, et Hamel, du Sémin. de Québec; Méthot vice-recteur, de l'Université; A. Valois, Ptre. Beauregard, chanoine à St. Hyacinthe; Beaulieu, curé, Maréchal, Salmon et Racicot, chapelain de N.-D. du Bon Pasteur à Montreal.

Les 300 chœurs où musiciens qui prirent part à la messe de Requiem, harmonisée, et dirigés par M. Desrochers (Calixte) S. S. se distinguèrent par leurs connaissances musicales et leur bonne volonté.

A l'offertoire, les hommes du chœur de chant à Notre-Dame impressionnèrent beaucoup les fidèles présents à la cérémonie.

Après le service funèbre, les restes mortels du défunt furent transportés au Grand Séminaire de la Montagne, où ils furent déposés dans le nouveau cimetière, sous la chapelle du Séminaire, au grand regret et au milieu des larmes des assistants.

N. B.—C'est par erreur involontaire que l'auteur de la biographie avec portrait de M. C. O. Lenoir-Rolland, S. S. a annoncé que M. Denis, P. P., S. S., était décédé en 1859. Le Rév. M. Denis réside au Sémin. S. S. de Baltimore et se porte on ne peut mieux.—Communiqué.

PARLEMENT FEDERAL (Des journaux du matin.) CHAMBRE DES COMMUNES. Ottawa, 24.

L'ORATEUR prend le fauteuil à trois heures. Après les affaires de routine, Sur motion de l'HON. M. BABY, la Chambre se forme en comité pour prendre en considération la résolution suivante:

"Qu'il est expédient de consolider, amender et simplifier l'acte concernant les poids et mesures."

Le comité rapporte sa résolution. M. Baby présente un bill basé sur cette résolution.

Sur motion de l'HON. M. POPE (I. P. E.), la Chambre se forme en comité pour prendre en considération les résolutions suivantes:

10. Qu'il est expédient de permettre aux commissaires du havre de Montreal de reviser le tarif et le péage des bateaux, etc., entrant dans le port de cette ville, pourvu que cette révision n'ait pas effet d'augmenter le tarif actuellement en force;

20. Qu'il est expédient de permettre aux dits commissaires de prendre des arrangements avec les propriétaires de bateaux remorqueurs employés au touage des goëlettes sur le St. Laurent afin d'établir un tarif régulier et d'empêcher que les propriétaires de ces goëlettes ne soient surchargés.

A cet effet de passer un acte concernant ces remorqueurs, leurs accommodations et les droits payables par eux dans le dit port de Montreal.

Aussi de fixer un tarif des prix payables par les bateaux laissant le port. M. Pope explique au comité que l'objet de la 1ère résolution était d'autoriser les commissaires du havre à réduire les prix du tarif, avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil.

SIR A. J. SMITH s'oppose à cette résolution et croit qu'il serait préférable d'autoriser les dits commissaires d'augmenter le tarif de temps en temps lorsque le besoin s'en ferait sentir, toujours avec le consentement du Gouverneur-Général en conseil.

Les résolutions sont adoptées et un bill fondé sur leurs prévisions, est introduit et reçoit sa première lecture.

Sur motion de M. POPE (I. P. E.) la chambre se forme en comité pour considérer la résolution suivante: "Qu'il est expédient d'amender l'acte 37 Vie, chap. 63 concernant le port de Pictou (N. E.) en donnant au commissaire du dit port avec l'approbation du ministre de la marine et des pêcheries le pouvoir d'employer trois constables au maintien de l'ordre et de la paix dans le dit port et dans ses alentours.

La résolution est adoptée. Un bill la concernant est présenté et reçoit sa première lecture.

Sur motion de M. POPE (I. P. E.) la Chambre se forme en comité pour prendre en considération la résolution suivante: "Qu'il est expédient d'amender l'acte concernant le pilotage."

M. Pope explique au comité que l'objet de cette résolution est de former une classe différente et supérieure des pilotes.

SIR A. J. SMITH s'oppose à cette mesure. La résolution est adoptée.

Un bill la concernant reçoit sa première lecture. Sur motion de M. POPE (I. P. E.) la Chambre se forme en comité pour examiner la résolution suivante: "Qu'il est expédient d'amender l'acte de marine, en étendant les provisions de la 32me section à tous les bateaux de quelque tonnage que ce soit. M. Po-

pe explique en comité que l'objet de cette résolution est de dissiper tous les doutes concernant la 31me section. La résolution est adoptée. Un bill la concernant reçoit sa première lecture.

ORDRES DU JOUR M. HOUE suggère qu'un droit soit imposé sur le tabac en feuille afin de donner l'avantage au tabac canadien.

M. TILLEY dit que l'attention du gouvernement avait été attirée sur ce point, mais que la chose présentait des difficultés à cause de la réduction des droits d'exercice aux Etats-Unis.

Il fait remarquer que le gouvernement a réduit les droits d'exercices de dix à quatre cents sur le tabac canadien. Cette taxe étant nécessaire aux finances du pays.

Sur les lainages, M. TILLEY, en réponse à M. CHARLTON, dit que les droits ont été imposés sur ces articles dans le but de favoriser leur manufacture dans ce pays et de bénéficier à la classe ouvrière.

M. OLIVER demande qu'en conséquence d'une promesse faite avant les élections, le gouvernement impose une taxe sur les lainages.

A six heures l'orateur quitte son fauteuil. Séance du soir.

M. OLIVER se déclare libre-échangiste, mais il y a, dit-il, une certaine sorte de laine sur laquelle les Américains font une grande compétition et qui devrait être protégée.

M. PATTERSON dit que les cultivateurs d'Ontario n'étaient pas satisfaits du droit sur les lainages et que le gouvernement avait manqué à sa promesse.

M. ORTON dit qu'il n'a jamais promis à ses électeurs qu'un droit élevé serait imposé sur la laine, mais qu'il y en aurait d'imposé sur les vêtements ou qui est une protection pour les cultivateurs.

M. TILLEY, en réponse à M. Cartwright, dit qu'il (Cartwright), avait dit que les prix seraient haussés par le tarif. Il (Tilley) a des témoignages disant que les prix n'étaient pas changés.

L'item est finalement adopté. Les items 11, 12 et 13 sont adoptés sans discussion.

L'item 14 imposant une taxe d'un dollar par gallon sur les spiritueux dont la manufacture n'a pas été complétée, fait exprimer à M. CARTWRIGHT la crainte que cette mesure ne conduise à des distillations illicites et que peu ou point de revenu ne soit perçu par la douane sur cet article.

M. TILLEY dit que ces remarques n'ont pas échappées au gouvernement, mais qu'en examinant le système adopté par les Etats-Unis, il croit qu'il n'y a aucun risque à l'essayer.

M. GUTHRIE approuve l'imposition d'une taxe additionnelle de 10 par cent ad valorem par gallon.

L'item est adopté. Les items 15, 16, 17 et 18 sont ensuite adoptés.

M. TILLEY introduit un bill fondé sur ces résolutions. Le bill subit sa première lecture.

La Chambre s'ajourne à 10 heures 45 minutes.

La MINERVE du 4 avril, s'exprimait ainsi en parlant de Son Excellence le Gouverneur-Général: "L'affaire Letellier vient d'entrer dans une nouvelle phase. Sir John A. Macdonald a annoncé hier en Chambre que le Souverain avait réservé, pour transmettre en Angleterre, la destination de M. Letellier, que le gouvernement avait décrétée. Nos commentaires seront brefs en face de cette surprise. Car malgré que tous les jours nous lisons que le secret depuis longtemps, nous l'avions prédit en termes précis, nous n'osions croire à cette violation de nos franchises. Nous avons maintenant deux outrages au lieu d'un, voilà tout à fait le JEUNE HOMME qui représentait la Reine à Ottawa ne vaut pas mieux que le FOKAN qui représentait la Reine à Québec."

Et l'Angleterre nous demande de l'affection! Ignore-t-on quelque part que le régime du fouet est passé et que les sujets coloniaux se sentent assez intelligents pour conduire eux-mêmes leurs propres affaires? Nous nous en tenons aux termes de notre constitution qui nous accorde le droit de nommer et de démettre nos Lieut-Gouverneur. Nous ne connaissons pas le rôle de la Grande-Bretagne en cette affaire et nous sommes prêts à accepter la lutte sur le nouveau terrain où le Gouverneur vient la porter, quelque soit l'extrémité où elle nous conduise.

Comme nos amis sont calmes, la constitution nous laisse encore assez de ressources pour effacer le souvenir que le gouvernement responsable vient de recevoir. Nous sommes le droit, nous sommes la force et à la longue nous serons la force.

CLUB NATIONAL. Ne pas oublier la séance du Club National ce soir. Ce sera la dernière de cette session.

Affiches et placards de toutes les grandeurs, imprimés aux bureaux de la PATRIE 22 rue St. Gabriel.

THEATRE ROYAL. Pour une semaine seulement commencent Lundi le 28 Avril

Première apparition dans la Puissance des WILLIAMSON

Maggio Moore et J. C. WILLIAMSON avec leur excellente compagnie dramatique, maintenant dans leur deuxième tour du monde avec un succès immense et continu.

Struck Oil! Joué par eux dans tous les pays où l'on parle Français.

VENDEZ LE SOIR—Bénéfice des Will. Williams, double programme, y compris la pièce célèbre, intitulée: "The Chinese Question"—Le même programme sera répété Samedi soir.

MAMINEE SAMEDI à 2 heures, "Struck Oil."

Prix ordinaires. Plan au magasin de musique de l'Église.

Acte de Faillite de 1875 ET SES AMENDEMENTS. Dans l'affaire de Gabriel Lenoir dit Rolland, de Montreal, Failli.

VENTE Sans Réserve de Propriétés DE VILLE:

La vente ajournée des propriétés ci-dessous mentionnées aura lieu au bureau du sousigné

Nos. 64 à 68 rue St. Jacques, MARDI le 29 Avril 1879 A ONZE heures A. M.

Les cinq résidences en pierre de taille formant le coin des rues Ste. Catherine et Bleury étant les Nos. 117, 176, 181, 183 et 185 rue Bleury.

Deux résidences en pierre de taille, Nos. 1163 et 1165 rue St. Balthazar et la résidence en briques, No. 6 Balmoral, étant le numéro 241 du plan officiel du quartier St. Laurent.

Les cinq résidences en briques formant le coin des rues St. George et Plateau, étant les Nos. 250, 261, 263 et 265 rue St. George et No. 22 rue Plateau, comme aussi le No. 279 du plan officiel du quartier St. Laurent.

L3 résidence en briques No. 252 et deux logements Nos. 13 et 15 rue Balmoral (étant le No. 263 du plan officiel du quartier St. Laurent).

Les trois magasins en pierre Nos. 317 et 319 rue St. Paul, maintenant occupé par Meakin et Boy, étant le No. 64 du plan officiel du quartier Centre.

On obtiendra des informations et la permission de voir ces propriétés en s'adressant à LAJOIE, PERRAULT & SEATH, Nos. 64 à 68 rue St. Jacques, Montreal, 24 avril 1879.

BUREAU POUR LA GLACE DU ST. LAURENT. A. A. HENNAULT 542, RUE STE. MARIE, 542.

FARINE PREPAREE POUR les PATISSERIES D'UNE MEDAILLE D'HONNEUR A la Grande Exposition Internationale de Paris.

Le Public est respectueusement invité de se méfier des imitations inférieures que l'on met en vente ailleurs qu'ici. Ne vous servez seulement que de la farine préparée de BRODIE & HARVIE.

6 Mars 1879.—a a

VOUS DECOUVRIREZ En faisant l'essai des Pastilles Peristaltiques QUELLES VOUS GUERIREZ de la Constipation et de ses résultats —SAVOIR—

Maladies du foie, Bile, Dyspepsie, Mauvaise tête, Hémorroïdes, Vers, etc., etc.

Elles diffèrent de toutes les pilules et agissent toujours sur le système d'une manière naturelle. On n'a jamais besoin d'en augmenter la dose pour produire la guérison. Directions complètes sur chaque boîte.

DEMANDEZ les à votre DROGUESTE Le Meilleur Remède contre les vers

Que l'on ait encore trouvé. PHIX, 25 et 50 cts la Boîte. 23 m—a

INSTRUCTION. Deux élèves diplômés du Collège McGill demandent des élèves qui désirent pour suivre des études commerciales ou classiques. Conditions modérées. On enseignera le grec, le latin, le français, l'allemand, l'anglais, les mathématiques, la tenue des livres, la calligraphie et la sténographie à tous les élèves, quel que soit le degré d'avancement ou ils sont parvenus. S'adresser par lettre à la boîte 95, Bureau de Poste.

JODOIN & CIE. MANUFACTURIERS de Peels, Pelles, etc., etc. Bureau et entrepôt: NO. 309 RUE ST. PAUL, MONTREAL. SUCCURSALE: No. 14, RUE ST. JEAN, Québec.

Societe de Construction Metropolitaine. La 23ème appropriation de la première édition de la 10ème de la seconde édition seront envoyés M. J. B. ROLLAND & FILS courant à 8 heures P. M., au No. 111 rue Notre-Dame.

LIBRAIRIE-EDITEUR. M. J. B. ROLLAND & FILS, Nos. 12 et 14 rue St. Vincent, Montreal, 23 avril 1879.

FABRE & GRAVEL 219 RUE NOTRE-DAME. Tapisseries Françaises, Anglaises et Américaines. A DES PRIX TRES MODIQUES. 5 cts LE ROULEAU d'AU-DESSUS. 125,000 ROULEAUX. CONSISTANT EN Papier Chine, Papier Marbre, Papier Moiré, Papier fonds unis divers (textes), Papier ordinaire pour chambre à lits, Salles à manger, Salons, etc., Papier doré et velouté

—Aussi:— Decors riches et ordinaires. TAPISSERIE Dans tous esgouts, De tous les prix, De toutes les qualités C E Z CADEUX & DEROME LIBRAIRES-EDITEURS, No. 207, RUE NOTRE-DAME No. 207

Acte de Faillite de 1875 ET SES AMENDEMENTS. Dans l'affaire de Gabriel Lenoir dit Rolland, de Montreal, Failli.

VENTE Sans Réserve de Propriétés DE VILLE:

La vente ajournée des propriétés ci-dessous mentionnées aura lieu au bureau du sousigné

Nos. 64 à 68 rue St. Jacques, MARDI le 29 Avril 1879 A ONZE heures A. M.

Les cinq résidences en pierre de taille formant le coin des rues Ste. Catherine et Bleury étant les Nos. 117, 176, 181, 183 et 185 rue Bleury.

Deux résidences en pierre de taille, Nos. 1163 et 1165 rue St. Balthazar et la résidence en briques, No. 6 Balmoral, étant le numéro 241 du plan officiel du quartier St. Laurent.

Les cinq résidences en briques formant le coin des rues St. George et Plateau, étant les Nos. 250, 261, 263 et 265 rue St. George et No. 22 rue Plateau, comme aussi le No. 279 du plan officiel du quartier St. Laurent.

L3 résidence en briques No. 252 et deux logements Nos. 13 et 15 rue Balmoral (étant le No. 263 du plan officiel du quartier St. Laurent).

Les trois magasins en pierre Nos. 317 et 319 rue St. Paul, maintenant occupé par Meakin et Boy, étant le No. 64 du plan officiel du quartier Centre.

On obtiendra des informations et la permission de voir ces propriétés en s'adressant à LAJOIE, PERRAULT & SEATH, Nos. 64 à 68 rue St. Jacques, Montreal, 24 avril 1879.

BUREAU POUR LA GLACE DU ST. LAURENT. A. A. HENNAULT 542, RUE STE. MARIE, 542.

FARINE PREPAREE POUR les PATISSERIES D'UNE MEDAILLE D'HONNEUR A la Grande Exposition Internationale de Paris.

Le Public est respectueusement invité de se méfier des imitations inférieures que l'on met en vente ailleurs qu'ici. Ne vous servez seulement que de la farine préparée de BRODIE & HARVIE.

6 Mars 1879.—a a

VOUS DECOUVRIREZ En faisant l'essai des Pastilles Peristaltiques QUELLES VOUS GUERIREZ de la Constipation et de ses résultats —SAVOIR—

Maladies du foie, Bile, Dyspepsie, Mauvaise tête, Hémorroïdes, Vers, etc., etc.

Elles diffèrent de toutes les pilules et agissent toujours sur le système d'une manière naturelle. On n'a jamais besoin d'en augmenter la dose pour produire la guérison. Directions complètes sur chaque boîte.

DEMANDEZ les à votre DROGUESTE Le Meilleur Remède contre les vers

Que l'on ait encore trouvé. PHIX, 25 et 50 cts la Boîte. 23 m—a

INSTRUCTION. Deux élèves diplômés du Collège McGill demandent des élèves qui désirent pour suivre des études commerciales ou classiques. Conditions modérées. On enseignera le grec, le latin, le français, l'allemand, l'anglais, les mathématiques, la tenue des livres, la calligraphie et la sténographie à tous les élèves, quel que soit le degré d'avancement ou ils sont parvenus. S'adresser par lettre à la boîte 95, Bureau de Poste.

JODOIN & CIE. MANUFACTURIERS de Peels, Pelles, etc., etc. Bureau et entrepôt: NO. 309 RUE ST. PAUL, MONTREAL. SUCCURSALE: No. 14, RUE ST. JEAN, Québec.

Societe de Construction Metropolitaine. La 23ème appropriation de la première édition de la 10ème de la seconde édition seront envoyés M. J. B. ROLLAND & FILS courant à 8 heures P. M., au No. 111 rue Notre-Dame.

LIBRAIRIE-EDITEUR. M. J. B. ROLLAND & FILS, Nos. 12 et 14 rue St. Vincent, Montreal, 23 avril 1879.

FABRE & GRAVEL 219 RUE NOTRE-DAME. Tapisseries Françaises, Anglaises et Américaines. A DES PRIX TRES MODIQUES. 5 cts LE ROULEAU d'AU-DESSUS. 125,000 ROULEAUX. CONSISTANT EN Papier Chine, Papier Marbre, Papier Moiré, Papier fonds unis divers (textes), Papier ordinaire pour chambre à lits, Salles à manger, Salons, etc., Papier doré et velouté

—Aussi:— Decors riches et ordinaires. TAPISSERIE Dans tous esgouts, De tous les prix, De toutes les qualités C E Z CADEUX & DEROME LIBRAIRES-EDITEURS, No. 207, RUE NOTRE-DAME No. 207

Chemins de Fer. Chemin de Fer du Gouvernement. DIVISION OUEST. CHEMIN DE FER Q.M.O. & O.

LE CHEMIN LE PLUS COURT ET LE PLUS DIRECT ENTRE MONTREAL ET OTTAWA.

Le samedi LUNDI le 10 février les trains laisseront le dépôt d'Hochelega comme suit: Train express pour Hull à 9.30 P.M. et 5.00 P.M., arrivant à Hull à 2.00 hrs. P.M. et 9.15 hrs. P.M.

Train express de Hull à 9.10 hrs. A.M. et 4.45 hrs. P.M., arrivant à Hochelega à 1.40 hrs. P.M. et 5.00 hrs. P.M.

Train de St. Jérôme laissera la gare d'Hochelega à 5.30 P.M. Le train de St. Jérôme à 7 A.M.

Les trains laisseront la station du Mile-End 10 minutes plus tard. Bureau général: 13 Place d'Armes. STARNES, LEVE & ALDEN. Agents des billets.

Bureau: au-dessus du Marché de la Halle et 138 rue Notre-Dame, vis-à-vis le Palais de Justice. CHS. A. SCOTT, Surintendant. C. A. STARRK, Agens général du fret et des passagers.

Chemin de fer Q.M.O. et O. AVIS. Service regulier.— itesse et securite. De Montreal à Ottawa en quatre heures.—Rafraichissements à Calumet.

Vu les nombreuses plaintes du public voyageur concernant le changement des heures du départ des trains sur la division ouest de cette LIGNE COURTE ET PULVAIRE et pour le service plus régulier des malles, il a été décidé de

Prendre les anciennes heures de départ et d'arrivée. Les trains express et de la malle laisseront Hochelega pour Hull à 9.30 hrs. A.M. et 5 hrs. P.M., arrivant à 2.00 et 9.15 P.M. et 4.45

COMMERCE.

EDITION DE 5 HRS.

—Le comité de l'eau s'est assemblé hier soir sous la présidence de l'échevin Donovan.

Tribunaux.

BANC DE LA REINE.

Présidence de Son Honneur le juge Ramo... Patrick James Kearney subit son procès pour le recel d'une quantité considérable de drap de la valeur de \$800.

A VENDRE

Toutes les fixtures d'un petit magasin de confiserie, ainsi que tous les instruments pour faire les confiseries.

BIEN OCCUPE.

Nous avons été tellement occupé depuis deux semaines dans le département de commander que nous avons été obligés d'engager un troisième coupeur.

RECORDER.

Deux prisonniers ont été condamnés ce matin par Son Honneur le Recorder.

J. Bte Gervais, 26 ans, et Louis Lachapelle, 22 ans, journaliers, vagabondage sur la rue Aqueduc, le premier \$2.50 ou 15 jours, le second \$1.50 ou 10 jours.

Guillaume Godin, 56 ans, journalier, ivresse et assaut sur son épouse, 1 mois.

François Larivière, 21 ans, barbier, ivresse, \$1.50 ou 10 jours.

James Perry, 16 ans, mouleur et Ellen Collins, 30 ans, ivresse et vagabondage sur la rue des Jûrés, le premier 15 jours, la seconde, 1 mois.

Joseph Hatch, 15 ans, cocher de place, pour avoir négligé de se procurer un numéro, \$1.50 ou 10 jours.

Patrick Williams, 25 ans, ivresse et assaut sur les passants, \$5 ou 1 mois.

Stephen Simmons, 21, vagabondage sur la rue St. Joseph, 15 jours.

Mary Cummins, 35, épouse de Jos. Payette, assaut sur son mari \$2.50 ou 15 jours.

Victor Fabert, pour avoir tenu sa boutique ouverte après l'heure réglementaire, jugement pour les frais, \$2.45.

SESSIONS SPECIALES.

Devant Son Honneur le juge Dugas. Stephen Reegan, assaut et voies de fait, procès remis à lundi.

Malvina Drapeau, dommages à la propriété, action déboutée.

Mary Welsh, 40, accusée d'avoir volé une robe est acquittée sur ce chef d'accusation mais est condamnée à 3 mois de prison pour vagabondage.

Margaret Hutchins, 34, vagabondage, 2 mois.

ARRIVAGES.

HOTEL DU CANADA. F. Muncey, Québec; H. Beauty, Kingston; Della Day, St Johnsbury; M. Murphy, St Stanislas, W. Shipman, Québec; A. Beauchard, Arthabaska; P. O'Donnell, St Thérèse; M. E. Bernier, St Hyacinthe; R. O. Meilleur, Saut au Reclot; H. L. Chalifoux, St Hyacinthe; W. Brapaul, Waterloo; D. Lomigney, Arthabaska; G. C. King, New York; B. Piché, Lévis; Alfred Breen, St Simon; B. Latour, Lachute; J. E. Davenois, Québec; J. Nolan, Ottawa; M. de Caze, St Hyacinthe; J. Kinney, St Jean; V. L. Côté, St Jean.

En cette ville, le 23 courant, à l'âge de 63 ans et 4 mois, Dame Christine Rachel Collet de Courville, veuve de Jean Baptiste Chamilly de Lomier, en son vivant écuyer avarié.

Le convoi funéraire laissera sa résidence No. 117, rue St. André, à 8 1/2 heures, pour se rendre à l'église paroissiale de Notre-Dame, et de là au lieu de la sépulture, au cimetière de la Côte-des-Neiges.

Les parents et amis sont respectueusement invités à y assister sans autres avis.

Les journaux des Etats-Unis sont priés de reproduire.

Chambres à louer. Au No. 223 rue Notre-Dame. Meublées ou non meublées. Il 49

La Nouvelle Compagnie du Gaz DE LA CITE.

Les personnes qui démantèlent le ter mai, sont priées d'en donner avis par écrit trois jours d'avance, au bureau de cette compagnie, afin que le gaz soit fermé, aussitôt qu'elles seront responsables pour tout le gaz qui passera à travers le compteur jusqu'à ce que tel avis soit reçu.

Aucun plombier n'est autorisé à introduire le gaz dans une maison sans une autorisation écrite de la compagnie. Celui qui le ferait serait sujet à un châtiment pour avoir violé la clause de la charte qui y a rapport.

Par ordre, J. F. SCRIVER, Secrétaire, Montréal, 25 avril 1879.

L'AFFAIRE LETELLIER ET LA Constitution.

M. ERNEST TREMBLAY à la demande de plusieurs personnes, vient de mettre en pages la série d'articles publiés dans le PATRIE pour justifier, par l'examen de la constitution du Canada, la conduite du Marquis de Lorne et celle de M. Letellier. Ce travail qui donne, avec commentaires, toutes les clauses de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord qui ont rapport à l'affaire Letellier fait suite à la brochure LA QUESTION DU JOUR et en est le complément.

En envoyant à l'auteur 15 cts, plus 3 cts pour couvrir les frais de départ on recevra un exemplaire par le retour de la maille. Le prix de la douzaine de copies est de \$1.50. Volumes de Québec, Wagon Express.

Adresse: 22, Rue St. Gabriel.

Berard & Major CARROSSIERS. No. 1039 RUE STE. CATHERINE

NOUS avons en main, à notre établissement, 1039 rue Ste. Catherine, un assorti, menu complet et varié de toute espèce de voitures, buggies, commodes, etc.

Phétons de Docteurs, Buggies de Surrey, Phétons de dames, Buggies, forme de boîte Voitures de Québec, Wagon Express, Dog Carts, Etc., etc., etc.

Nous garantissons que nos marchandises sont de première classe en tout point. Venez nous voir. 8 avril—am

Bulletin Telegraphique.

Québec, 25. M. Lefavre, consul de France, est parti pour l'Europe hier. Il sera absent environ six mois.

—L'hon M. Joly est parti ce matin pour Halifax en route pour l'Angleterre.

Beauharnois, 25. On a trouvé hier le cadavre d'une femme nommée Auclair, de Montréal, qui s'est noyée près de ce village en Novembre dernier.

New-Dunlee, Ont., 25. L'épouse de David M. Clements, âgée d'environ 60 ans, demeurant près de Rosenville, s'est suicidée en se pendant.

Ottawa, 25. —Hier soir la jolie petite salle de l'Union St. Joseph, rue Ste. Catherine, regorgeait de spectateurs à l'occasion du concert donné au bénéfice de M. Octave Labelle, notre populaire chanteur comique.

Le programme on ne peut plus charmant a été exécuté avec beaucoup de verve et d'entrain. Les chœurs de MM. O. Labelle et Désiré ont mis l'auditoire en bonne humeur et la gaieté n'a cessé de régner pendant le reste de la soirée.

Le dernier petit vaudeville par MM. L. Labelle, Désiré et O. Labelle a été le bouquet de ce joli concert et plusieurs se souviendront longtemps des joyeux instants que ces trois messieurs leur ont fait passer.

L'orchestre de M. N. Duquette avait offert son concours et s'est acquitté de sa tâche avec son habileté ordinaire. Nous avons été réellement heureux de constater le succès tant artistique que pécuniaire que M. Labelle a remporté et nous l'en félicitons cordialement.

—Hier soir la jolie petite salle de l'Union St. Joseph, rue Ste. Catherine, regorgeait de spectateurs à l'occasion du concert donné au bénéfice de M. Octave Labelle, notre populaire chanteur comique.

Le programme on ne peut plus charmant a été exécuté avec beaucoup de verve et d'entrain. Les chœurs de MM. O. Labelle et Désiré ont mis l'auditoire en bonne humeur et la gaieté n'a cessé de régner pendant le reste de la soirée.

Le dernier petit vaudeville par MM. L. Labelle, Désiré et O. Labelle a été le bouquet de ce joli concert et plusieurs se souviendront longtemps des joyeux instants que ces trois messieurs leur ont fait passer.

L'orchestre de M. N. Duquette avait offert son concours et s'est acquitté de sa tâche avec son habileté ordinaire. Nous avons été réellement heureux de constater le succès tant artistique que pécuniaire que M. Labelle a remporté et nous l'en félicitons cordialement.

—Hier soir la jolie petite salle de l'Union St. Joseph, rue Ste. Catherine, regorgeait de spectateurs à l'occasion du concert donné au bénéfice de M. Octave Labelle, notre populaire chanteur comique.

Le programme on ne peut plus charmant a été exécuté avec beaucoup de verve et d'entrain. Les chœurs de MM. O. Labelle et Désiré ont mis l'auditoire en bonne humeur et la gaieté n'a cessé de régner pendant le reste de la soirée.

Le dernier petit vaudeville par MM. L. Labelle, Désiré et O. Labelle a été le bouquet de ce joli concert et plusieurs se souviendront longtemps des joyeux instants que ces trois messieurs leur ont fait passer.

L'orchestre de M. N. Duquette avait offert son concours et s'est acquitté de sa tâche avec son habileté ordinaire. Nous avons été réellement heureux de constater le succès tant artistique que pécuniaire que M. Labelle a remporté et nous l'en félicitons cordialement.

—Hier soir la jolie petite salle de l'Union St. Joseph, rue Ste. Catherine, regorgeait de spectateurs à l'occasion du concert donné au bénéfice de M. Octave Labelle, notre populaire chanteur comique.

Le programme on ne peut plus charmant a été exécuté avec beaucoup de verve et d'entrain. Les chœurs de MM. O. Labelle et Désiré ont mis l'auditoire en bonne humeur et la gaieté n'a cessé de régner pendant le reste de la soirée.

Le dernier petit vaudeville par MM. L. Labelle, Désiré et O. Labelle a été le bouquet de ce joli concert et plusieurs se souviendront longtemps des joyeux instants que ces trois messieurs leur ont fait passer.

L'orchestre de M. N. Duquette avait offert son concours et s'est acquitté de sa tâche avec son habileté ordinaire. Nous avons été réellement heureux de constater le succès tant artistique que pécuniaire que M. Labelle a remporté et nous l'en félicitons cordialement.

—Hier soir la jolie petite salle de l'Union St. Joseph, rue Ste. Catherine, regorgeait de spectateurs à l'occasion du concert donné au bénéfice de M. Octave Labelle, notre populaire chanteur comique.

Le programme on ne peut plus charmant a été exécuté avec beaucoup de verve et d'entrain. Les chœurs de MM. O. Labelle et Désiré ont mis l'auditoire en bonne humeur et la gaieté n'a cessé de régner pendant le reste de la soirée.

Le dernier petit vaudeville par MM. L. Labelle, Désiré et O. Labelle a été le bouquet de ce joli concert et plusieurs se souviendront longtemps des joyeux instants que ces trois messieurs leur ont fait passer.

L'orchestre de M. N. Duquette avait offert son concours et s'est acquitté de sa tâche avec son habileté ordinaire. Nous avons été réellement heureux de constater le succès tant artistique que pécuniaire que M. Labelle a remporté et nous l'en félicitons cordialement.

—Hier soir la jolie petite salle de l'Union St. Joseph, rue Ste. Catherine, regorgeait de spectateurs à l'occasion du concert donné au bénéfice de M. Octave Labelle, notre populaire chanteur comique.

Le programme on ne peut plus charmant a été exécuté avec beaucoup de verve et d'entrain. Les chœurs de MM. O. Labelle et Désiré ont mis l'auditoire en bonne humeur et la gaieté n'a cessé de régner pendant le reste de la soirée.

Le dernier petit vaudeville par MM. L. Labelle, Désiré et O. Labelle a été le bouquet de ce joli concert et plusieurs se souviendront longtemps des joyeux instants que ces trois messieurs leur ont fait passer.

L'orchestre de M. N. Duquette avait offert son concours et s'est acquitté de sa tâche avec son habileté ordinaire. Nous avons été réellement heureux de constater le succès tant artistique que pécuniaire que M. Labelle a remporté et nous l'en félicitons cordialement.

—Hier soir la jolie petite salle de l'Union St. Joseph, rue Ste. Catherine, regorgeait de spectateurs à l'occasion du concert donné au bénéfice de M. Octave Labelle, notre populaire chanteur comique.

Le programme on ne peut plus charmant a été exécuté avec beaucoup de verve et d'entrain. Les chœurs de MM. O. Labelle et Désiré ont mis l'auditoire en bonne humeur et la gaieté n'a cessé de régner pendant le reste de la soirée.

Le dernier petit vaudeville par MM. L. Labelle, Désiré et O. Labelle a été le bouquet de ce joli concert et plusieurs se souviendront longtemps des joyeux instants que ces trois messieurs leur ont fait passer.

L'orchestre de M. N. Duquette avait offert son concours et s'est acquitté de sa tâche avec son habileté ordinaire. Nous avons été réellement heureux de constater le succès tant artistique que pécuniaire que M. Labelle a remporté et nous l'en félicitons cordialement.

—Hier soir la jolie petite salle de l'Union St. Joseph, rue Ste. Catherine, regorgeait de spectateurs à l'occasion du concert donné au bénéfice de M. Octave Labelle, notre populaire chanteur comique.

Le programme on ne peut plus charmant a été exécuté avec beaucoup de verve et d'entrain. Les chœurs de MM. O. Labelle et Désiré ont mis l'auditoire en bonne humeur et la gaieté n'a cessé de régner pendant le reste de la soirée.

Le dernier petit vaudeville par MM. L. Labelle, Désiré et O. Labelle a été le bouquet de ce joli concert et plusieurs se souviendront longtemps des joyeux instants que ces trois messieurs leur ont fait passer.

L'orchestre de M. N. Duquette avait offert son concours et s'est acquitté de sa tâche avec son habileté ordinaire. Nous avons été réellement heureux de constater le succès tant artistique que pécuniaire que M. Labelle a remporté et nous l'en félicitons cordialement.

MARCHÉ MONÉTAIRE.

Montréal, 24 avril 1879. Or à 100. Greenbacks ont été achetés de 1/2 00 et vendus de 0 à 0.

Change sur New-York, vendu de 6 à 6.0. Change sur Londres de 4.87 à 0.00.

Traites d'or, 1/2 à 1/2 d'escompte. Gros Argent Américain, de 6 à 0.

COTES DES FONDS.

Table with columns: VALEUR, Achetés, Vendus. Rows include Banque de Montréal, Banque Ontario, Banque de l'A. B. du N., etc.

CHANGE.

Banques de Londres, 60 jours, 109 1/2 à 000. Traite en or sur New-York... 1/2 de prime

MARCHÉ EN GROS.

Table with columns: FARINE, Extra supérieure, Extra, etc. Prices listed in dollars and cents.

PRIX DU MARCHÉ DE DÉTAIL DE MONTRÉAL.

Table with columns: Farine de blé, Farine d'avoine, etc. Prices listed in dollars and cents.

GRAINS.

Table with columns: Blé, Pois, Orge, etc. Prices listed in dollars and cents.

LEGUMES.

Table with columns: Pommes au baril, Patates au sac, etc. Prices listed in dollars and cents.

LAITIÈRE.

Table with columns: Beurre frais à la livre, Beurre salé, etc. Prices listed in dollars and cents.

VOULAIRES.

Table with columns: Dindes (vieux) au couple, Dindes (jeunes) do, etc. Prices listed in dollars and cents.

GIBIERS.

Table with columns: Canards (sauvages) par coup, Canards do, etc. Prices listed in dollars and cents.

VIANDES.

Table with columns: Bœuf à la livre, Lard do, etc. Prices listed in dollars and cents.

DIVERS.

Table with columns: Sucre d'érable à la livre, Sirop d'érable au gallon, etc. Prices listed in dollars and cents.

—A. Pilon n'est plus à son ancien grand magasin et n'y a plus aucun intérêt, il est à la quatrième porte en allant au faubourg Québec, en société avec Jolicoeur et Frères, rue Ste. Catherine, coin de la rue Jacques-Cartier, vis-à-vis la Banque d'Épargne, A. Pilon, Jolicoeur et Frères n'ayant presque pas de dépenses et ne vendant que pour argent comptant, défient toute compétition, pour vendre à meilleur marché, Allez à l'enseigne du gros cœur pour le bon marché.

AGENCE GÉNÉRALE Librerie Française. M. E. DANSEREAU & CIE, 15, 17 & 19, RUE ST. JACQUES, MONTREAL.

Acte de Faillite de 1875 ET SES AMENDEMENTS. Dans l'affaire de François-Xavier Lecavallier, de la cité de Montréal, marchand de Nouveautés, Failli.

Marchand de Peles, FEBLANIER et PLOMBIER. Je désire faire savoir à mes pratiques et à ceux qui voudraient que je continuais les affaires comme auparavant à ma même place d'affaires un assortiment complet de peles de cuisines, à bois et à charbon, ferblanteries, coutellerie, bains, etc.

DU GROS CŒUR, En société avec Jolicoeur & Frères. La nouvelle maison A. Pilon, Jolicoeur & Frères, est ouverte depuis le 7 avril et en dépit de temps durs, l'encouragement qu'elle en a reçu, a été tel qu'elle a pu continuer à offrir à son ancien patron, son nom sur les enseignes, sur les pignons, drapeaux, etc.

Chambres à louer. Au No. 23 rue St. Louis. Deux magnifiques chambres, il y a bain à l'eau chaude et froide. On permettra l'usage du piano. Prix modéré. S'adresser à: M. L. L. No. 8 Côte St. Lambert.

CLACE. Pour se mettre à l'unisson avec les autorités civiles qui depuis quelques années, se sont occupées avec tant de soin, de préserver le public contre les maladies épidémiques et autres, les soussignés ont pris les moyens de fournir aux citoyens de Montréal, le meilleur qualité de glace qui soit possible de désirer.

AVIS. Le soussigné à l'honneur d'informar ses nombreuses pratiques, ses amis et le public en général, qu'il a déménagé le 15 avril courant au No. 120 rue St. Laurent.

Acte de Faillite de 1875 Et ses amendements. Dans l'affaire de Laroche et Scott, contracteurs de chemin de fer, Failli.

Acte de Faillite de 1875 Et ses amendements. Dans l'affaire de Thomas Brady, de la cité de Montréal, Failli.

